

ASSURANCES

OPPOSITION A L'ASSURANCE OBLIGATOIRE CONTRE LA MALADIE

L'agitation pour un système d'assurance d'état et provincial pour la santé, qui s'est manifestée fortement parmi les organisations intéressées dans la santé publique, rencontre une forte opposition en certains lieux. A une récente assemblée à New-York, du Social Insurance Department of the National Civic Federation, le président, M. Warren S. Stone, affirma que les organisations ouvrières y étaient opposés. M. Stone est le grand chef de l'International Brotherhood of Locomotive Engineers. Les raisons arguées sont le système d'espionnage qui l'accompagne, les examens médicaux obligatoires et le manque de liberté dans le choix des médecins. Il exprima son avis qu'un semblable système détruirait l'initiative du travailleur industriel qui est si nécessaire au succès.

Parmi les suggestions prises en considération à l'assemblée ci-dessus, notons: la prévention de maladies inévitables par l'éducation du public en ce qui concerne les questions de santé, par l'assistance des ministres, des patrons, des agences gouvernementales, des gardes-malades et des vues animées; l'établissement de données exactes relatives à l'absence due à la maladie, comme base d'estimation correcte du coût d'assurance de la santé; la prévision de paiement de salaires ou de bénéfices financiers pendant la maladie; les meilleurs soins médicaux; la plus grande efficacité dans les départements d'état en charge de la santé; l'amélioration et le développement de toutes méthodes volontaires d'assurance comprenant les fonds d'unions commerciales, les fraternelles, les fonds d'établissement des patrons et ceux des compagnies d'assurances industrielles; la création d'écoles d'hygiène par l'union, dans lesquelles les officiers de santé et autres peuvent recevoir l'instruction en ce qui a trait aux matières de santé publique.

L'attention fut attirée sur la faillite du système d'assurance obligatoire en Angleterre et en Allemagne et la Fédération fut priée d'envoyer une seconde commission en Angleterre, représentative de tous les éléments américains concernés, pour rapprocher des faits pour l'information des législateurs et des patrons déroutés à présent par la propagande trompeuse répandue par le groupe des réformateurs sociaux qui a entrepris de promouvoir la législation de santé contrainte.

Exception a été faite à l'opinion qui circule largement, que la maladie est une cause de la pauvreté. On soutint que le problème était purement économique et que le travailleur devait avoir la

permission d'acheter ses propres soins médicaux selon son bon plaisir. A l'appui de ceci, encore qu'admettant l'idée que la période de maladie est celle où le travailleur a le plus besoin d'aide financière et en reçoit le moins, le résultat d'une enquête en Angleterre fut citée pour montrer la fausseté évidente du service médical collectif ou par groupe et qu'en Angleterre c'est une honte et une disgrâce d'en profiter, ce qui prouve la nécessité de garder dans ce pays les relations individuelles entre le docteur et le malade.

Il fut souligné que la campagne d'assurance de santé, dans l'état de New-York, dans l'Ohio et ailleurs, est basée sur des erreurs de faits grossières et sur des faussetés; aussi que d'appliquer l'assurance obligatoire contre la maladie et que d'imposer le service médical d'indigence aux ouvriers américains causerait un mécontentement universel et porterait tort à la santé publique. Les représentants ouvriers proclamèrent ouvertement que le seul moyen à employer était d'avoir une assurance volontaire contre la maladie et de ne forcer aucun ouvrier à faire partie d'une telle association.

La Tétrault Shoe Mfg. Co. a commencé l'érection d'un nouveau compartiment à son usine de l'avenue Aird, Montréal, et les travaux seront vraisemblablement terminés vers le 1er septembre. Quand cette construction sera achevée, cette usine fournira une production quotidienne de 5,000 paires de chaussures et l'usine No 1 rue DeMontigny en produira 3,000 paires, soit une production totale pour les deux usines, de 8,000 paires par jour.

LA BANQUE D'EPARGNE DE LA CITE ET DU DISTRICT DE MONTREAL

Avis est par le présent donné qu'un dividende de deux dollars cinquante cents par action, sur le capital appelé et versé de cette institution, a été déclaré et sera payable à son bureau principal, à Montréal, le et après mercredi le deux juillet prochain, aux actionnaires enregistrés samedi le 14 juin prochain à midi.

Par ordre du conseil de Direction.

A. P. LESPERANCE,
Montréal, le 28 mai 1919. Gérant.